

Contre l'effondrement de la Protection de l'enfance Pour la protection et l'éducation des Enfants et Adolescent.e.s en difficulté de ce pays Mobilisons-nous et ne laissons plus faire !

**Nous soutenons le Rassemblement du Jeudi 15 février 2024
10H devant le Conseil Départemental.
24 Rue Saint-Esprit, 63000 Clermont-Ferrand**

Une adolescente de 15 ans a été retrouvée pendue, le 25 janvier 2024.

Ce drame met une nouvelle fois en exergue les difficultés récurrentes de la protection de l'enfance. Elles perdurent particulièrement dans la prise en charge des mineurs placés, en raison du manque criant de lieux de placement éducatifs et du recours aux structures hôtelières. Alors qu'il n'existe pas d'estimation récente sur le nombre d'enfants effectivement accueillis en hôtel, les statistiques publiées par l'IGAS en 2020 les évaluaient entre 7 000 et 10 000 mineurs.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Depuis 2007, les départements ont en charge la totalité de la protection de l'enfance actant le retrait de l'Etat qui intervenait avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse auprès d'une partie des jeunes (notamment les adolescent.e.s) dans le cadre de l'ordonnance de 1958 sur la dimension prévention et éducation/protection.

Depuis, les différents gouvernements et directions de la PJJ ont appliqué avec zèle la fin de la double compétence civile/pénale et ont orienté la plupart des moyens financiers vers les structures d'enfermements (Centre « Educatif » Fermé, Centre Educatif Renforcé, Quartier Mineurs et Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) extrêmement coûteuses financièrement et peu efficaces sur le plan éducatif,

Pour les personnels éducatifs de la PJJ Auvergne, cela se traduit au quotidien par :

- Des délais de 8 à 9 mois voire un an pour qu'une Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) se mette en place mesure sensée protéger des enfants en danger,
- Des placements non exécutés faute de place,
- Des placements pas adaptés aux problématiques des jeunes dont des hôtels,
- Des structures départementales comme le CDEF qui sont pleines à craquer,
- Des accompagnements de la PJJ impactés par le manque de moyens en protection de l'enfance alors que de nombreux jeunes ont un double suivi notamment avec l'Aide Sociale à l'Enfance,

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**
SECTION AUVERGNE – UEMO Clermont-Fd/ ISSOIRE 21, allée Evariste GALOIS 63170 AUBIERE



- Des placements parfois au pénal en l'absence de solution de la part de l'ASE avec le risque pour ces adolescent.e.s de voir leur dossier pénal s'aggraver en raison du non-respect du règlement intérieur de ces établissements.....

Aujourd'hui la situation est terrible, les équipes éducatives n'ont plus les moyens de faire face à toutes les situations et sont à la recherche de solutions par défaut ou tout simplement ne trouvent rien.

Continuer de travailler dans un tel contexte dégradé devient impossible et vide de tout sens notre mission de protection et d'éducation pour ces enfants et adolescent.e.s.

Le SNPES-PJJ/FSU Auvergne soutient la mobilisation et le rassemblement des travailleurs sociaux prévu le 15 février prochain devant le conseil départemental du Puy de Dôme.

Nous revendiquons le rétablissement de la double compétence civile/pénale de la PJJ afin de pouvoir intervenir et prendre en charge les adolescent.e.s qui en ont besoin.

Par ailleurs, nous demandons la transformation des structures d'enfermements en services éducatifs et la réorientation des budgets de fonctionnement de ces structures pour la protection de l'enfance et les services éducatifs de la PJJ.

« Nos sociétés ne sont pas jugées seulement sur la manière dont les institutions fonctionnent mais aussi sur la manière dont elles traitent leurs enfants délinquants » – Robert Badinter. 1928 - 2024